EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 33

SEM DE LA GARE ROUTIÈRE - INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ 2013

Le code général des Collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire sur les conditions d'exécution du service public doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Vous trouverez le compte rendu relatif à l'exploitation de la Gare Routière.

L'exploitation de la Gare Routière, dont le contrat a été renouvelé en mai 2010, a été confiée de nouveau à la SEM de la Gare Routière pour une durée de cinq ans. Ce contrat arrivera à échéance en mai 2015. Aujourd'hui, la Commune est en négociation avec le Département qui devrait reprendre l'activité à son compte dans le cadre de sa compétence « transports interurbains ».

Les produits d'exploitation qui augmentaient régulièrement depuis 2009 sont en légère diminution (198 432 € en 2013 pour 200 260 € en 2012). Cette baisse s'explique par :

- une réduction des départs internationaux,
- une baisse du stationnement des bus,
- une diminution des recettes du marché aux puces.

Toutefois, le chiffre d'affaires relatif à la taxe de départ (cœur de métier de la gare routière) augmente de plus de 4 % soit 72 856 € en 2013 pour 69 431 € en 2012.

Les charges d'exploitation relatives à l'exercice 2013 (272 394 €) augmentent de 2,20 % par rapport à 2012. Cette hausse est justifiée par le recours à du personnel intérimaire et le versement d'une indemnité de licenciement. Une réorganisation interne toutefois a permis de contenir l'augmentation des charges.

Le déficit constaté est de 69 258 € (58 321 € en 2012), y compris la compensation versée par la Commune (60 000 €) afin de compenser les sujétions de service public imposées par la Ville.

Compte tenu de ce déficit, l'exploitant ne paiera à la Commune que la partie fixe de la redevance, soit 500 €, la partie variable étant adossée au résultat.

(Voir annexe sur CD)

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Cyril CINEUX

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Nous vous avons remis l'ensemble des documents financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Les comptes annuels ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes d'évaluation et selon les mêmes règles de présentation que pour l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS

L'exercice 2013 s'est poursuivi sur la place Gambetta pour la 7 ème année. Le 1er juin 2010, un nouveau contrat d'affermage a été signé avec la Ville de Clermont-Ferrand pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 mai 2015.

Dans les circonstances actuelles, les documents financiers qui vous sont remis appellent les commentaires suivants :

Les produits d'exploitation de 198 432.93 € enregistrés par notre société en 2013, sont en diminution de 1,53 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique de la manière suivante :

- Une diminution du chiffre d'affaires sur l'activité commerciale de la gare routière liée essentiellement à la diminution de l'activité résultant des départs internationaux (départs et vente de billets, dû à la concurrence des lignes aériennes)
- Le non renouvellement de la commission sur la vente de billets SKIBUS (car + forfait ski), le transporteur ayant choisi de vendre en direct.
- Une baisse des recettes liées au stationnement des cars (moindre utilisation de la gare routière par Loisirs et Voyages pour le SMTC)
- Une diminution des recettes du marché aux puces.

Au niveau des charges qui s'élèvent au total à 272 394.73 soit une hausse de 2.20%, il convient de souligner :

- Un recours à du personnel intérimaire suite au licenciement d'un employé d'entretien et dans l'attente du recrutement de son successeur, plus un second employé de ce service en maladie de longue durée.

- On peut noter toutefois que les frais et charges de personnel sont restés globalement stables, la diminution due au cumul de deux postes de l'actuel PDG et donc la diminution des rémunérations des cadres compensée par une indemnité de licenciement pour une hôtesse d'accueil avec plus de dix ans d'ancienneté mise en invalidité.

Au total le déficit sur l'année 2013 ressort à 129 258.73 € contre 118 321.22 € en 2012.

Compte tenu du changement intervenu au 1er juin 2010 à l'occasion du nouveau contrat d'affermage, les modalités de prise en charge de ce déficit par la Ville de Clermont-Ferrand se décomposent ainsi :

- une partie du déficit calculé selon les dispositions du nouveau contrat (40% de la masse salariale plafonnée à 60 000 € annuels), ce qui donne une indemnité de 60 000€.
- Il reste donc à la charge de la société pour l'exercice 2013 un déficit de 69 258.47 €.
- A l'issue de cet exercice, le montant des capitaux propres et réserves ressort à 320 765 € pour un capital social initial de 617 419 € soit moins de 50 %.

II – PERSPECTIVES D'AVENIR :

Fin 2013 nous avons pu identifier un problème avec l'un des receveurs placiers du marché aux puces qui ne faisait plus son travail ce qui a provoqué la baisse des recettes de ce poste comme mentionné plus haut.

Nous avons donc procédé à son licenciement et réorganisé ce marché aux puces avec les receveurs placiers. Depuis nous avons constaté une hausse du chiffre d'affaires des plus prometteuses (près de la moitié du CA de 2013 sur les trois premiers mois de 2014)

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, la limitation de la prise en charge par la Ville du déficit chronique de la SEM soulève les remarques suivantes :

- Le solde à la charge de la SEM reste pour l'instant compatible avec ses capitaux permanents mais ces derniers risquent d'avoir disparus à l'issue de la concession et les difficultés de trésorerie pourraient survenir avant mai 2015 compte tenu du décalage dans le versement de l'indemnité.

En effet :

- la baisse des rémunérations du personnel entrant dans le calcul de l'indemnité de la Ville de Clermont-Ferrand, suite au cumul des postes de la Directrice avec le mandat de Président, aura pour conséquence une baisse de la dite indemnité qui n'atteindra plus le plafond de 60 000 euros.

IV – AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous donnons les informations suivantes prescrites par la loi :
- Activité en matière de recherche et développement : néant.
- Prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés : néant.
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : néant.
- Options de souscription ou d'achat d'actions réservées au personnel : néant.
- Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : néant.

V – LISTE DES MANDATS DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS :

-
- Monsieur Gilles BATTUT :
- Monsieur Alain BRESSON : 1er adjoint au maire de Chamalières, conseiller général canton de Chamalières, Conseiller communautaire auprès de Clermont-Co.
- Madame Dominique BRIAT :
- Monsieur Alain BARDOT : Président de la SEM Société d'Equipement de l'Auvergne
- Monsieur Yves REVERSEAU: Représentant de la Ville de Clermont-Fd à la Société d'Equipement de l'Auvergne
- Monsieur Louis VIRGOULAY :
- Madame Marie-Luce BOZOM : Membre du conseil d'administration de CCI Entreprendre en France.
- Monsieur Yves JAMON :
- Monsieur Christophe GAZET : Membre du Conseil d'administration et bureau de Réunir, Président de la S.A.S Transports FONTANON

SEML GARE ROUTIERE

Exercices concernés en €	2013	2012	2011	2010	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	617 419	617 419	617 419	617 419	617 419
Nombre d'actions ordinaires existantes	40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	134 557	136 641	133 704	128 142	125 663
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-67 141	-56 939	-39 506	-28 803	2 881
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-69 258	-58 321	-41 708	-32 397	-720
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-1,66	-1,41	-0,98	-0,71	0,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-1,71	-1,44	-1,03	-0,80	-0,02
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	155 740	157 775	147 955	150 128	144 328
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	55 841	57 756	53 861	52 592	49 773

CA HT DEPARTS		
MOIS	2012	2013
JANVIER	6 796,28	6 917,30
FEVRIER	5 426,14	6 308,21
MARS	7 028,19	7 050,10
AVRIL	5 202,95	6 116,18
MAI	5 882,15	6 124,49
JUIN	6 566,52	6 589,67
JUILLET	4 671,13	5 149,73
AOUT	3 203,54	3 298,10
SEPTEMBRE	6 089,36	6 497,41
OCTOBRE	6 613,10	6 510,87
NOVEMBRE	5 761,18	6 031,17
DECEMBRE	6 190,73	6 263,12
	69 431,27	72 856,35

TARIFS AU 1er FEVRIER 2013

TARIFS DEPARTS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Moins de 20 Km	2,56	0,50	**3,06**
De 20 à 50 Km	3,79	0,74	**4,53**
Plus de 50 Km	5,12	1,00	**6,12**
Internationnaux	13,83	2,71	**16,54**
Maroc	15,36	3,01	**18,37**
Tourisme - Excursions	5,12	1,00	**6,12**

TARIFS STATIONNEMENT CARS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Une heure	2,56	0,50	**3,06**
Une demi-journée	5,12	1,00	**6,12**
une journée	10,24	2,01	**12,25**
1 jour 1/2	15,36	3,01	**18,37**
2 jours	20,48	4,01	**24,49**
2 jours 1/2	25,60	5,02	**30,62**
3 jours	30,72	6,02	**36,74**
3 jours 1/2	35,84	7,02	**42,86**
4 jours	40,96	8,03	**48,99**
4 jours 1/2	46,08	9,03	**55,11**
5 jours	51,20	10,04	**61,24**
5 jours 1/2	56,32	11,04	**67,36**
6 jours	61,44	12,04	**73,48**

TARIFS RECETTE DIVERSES	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Téléphone fixes	0,33	0,06	**0,40**
Téléphones portables	0,84	0,16	**1,00**
Photocopies	0,17	0,03	**0,20**
	HT	TVA 7 %	TTC
Consigne bagages	0,93	0,07	**1,00**

TARIFS DU MARCHE AUX PUCES	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
Emlancement sans réservation	14,21	2,79	17,00
Emplacement avec réservation	12,54	2,46	**15,00**
Emplacement sans véhicule	8,36	1,64	**10,00**

A VOTRE SERVICE

AU BUREAU DES RENSEIGNEMENTS

CONSIGNE		1,10 €
TELEPHONE	Fixes	0,50 €
	Portables	1,10 €
PHOTOCOPIES		0,30 €

COLISPRINT

TARIFS AU 1er FEVRIER 2013

TRANCHES/POIDS	HT	TVA 19,6%	TTC Euros
"1 de 1 kg	4,11	0,81	4,92
1 à 2 kg	5,60	1,10	6,70
3 à 9 kg	6,94	1,36	8,30
10 à 19 kg	7,63	1,50	9,13
20 à 29 kg	8,44	1,65	10,09
30 à 49 kg	10,54	2,07	12,61
50 à 74 Kg	13,18	2,58	15,76
75 à 99 kg	16,07	3,15	19,22
100 à 149 kg	17,57	3,44	21,01
150 à 299 kg	26,21	5,14	31,35

TRANSITS :

Nous pouvons expédier vos colis au-delà des destinations desservies par nos lignes au départ de CLERMONT-FERRAND. Renseignez-vous auprès de nos services pour ces nombreuses possibilités de désserte.
Dans ce cas, les tarifs ci-dessus sont doublés.

CONDITIONS PARTICULIERES

*** Les expéditons se font en port payé.**

*** Sont refusés au transport :**

Les colis susceptibles de souiller.
Les marchandises dangereuses, corrosives, inflammables, explosives, etc
Les expéditions de messageries ne comportant pas les noms et adresses complètes, aussi bien du destinataire que de l'expéditeur.
Les colis d'un poids individuel SUPERIEUR A 50 KG.

*** Responsabilité :**

L'indemnité en cas de perte ou d'avarie ne peut dépasser 90 F par kg sans pouvoir excéder 1 800 F par expédition. Pour être prise en considération, la réclamation pour perte doit être faite dans les 10 jours après l'expédition et pour avarie, dans les 3 jours suivant la réception, par lettre recommandée

*** Soignez les emballages :**

Une étiquette peut se décoller, une inscription peut s'effacer.
Répétez à l'intérieur de chaque colis les noms et adresse du destinataire.
Si une expédition groupe plusieurs colis, porter sur chacun d'eux la mention suivante "partie de X colis".

EXERCICE 2013

ANNEXE

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Page 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES : Page 2

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

* Actif immobilisé Page 3
* Chiffre d'affaire Page 3
* Stocks et en cours NA
* Créances Page 4
* Comptes de régularisation NA
* Capital Social Page 4
* Provisions pour risque et charges Page 4
* Dettes Page 4
* Charges à payer Page 5
* Charges constatées d'avance Page 5
* Valeurs mobilières de placement Page 5
* Disponibilités Page 5
* Produits à recevoir Page 5
* Compte de résultat NA

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

* Engagements donnés ou reçus Page 6
* Décompte DIF Page 6
* Indemnités départ en retraite Page 6

- Le sommaire faisant partie intégrante de l'annexe les indications NA (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « Néants ».

EXERCICE 2013

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'entreprise a poursuivi l'exploitation en contrat d'affermage de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sont établis selon les conventions générales comptables, dans le respect des principes :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- de permanence des méthodes ;
-

La présentation des comptes est celle du plan comptable général.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Il n'y a pas d'immobilisations décomposables.
Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise s'est placé sous le régime du décret 2005-1767 qui entraîne l'amortissement sur les valeurs d'origine sans modification de mode.
Il n'y a pas d'amortissement dérogatoire.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF IMMOBILISE :

Le mode d'amortissement est linéaire pour une durée de 1 à 10 ans.

ETAT SYNTHETIQUE

IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice :	9 175	41 339	0	50 514
+ Investissements de l'exercice :				
- Cessions et mises hors service :	50			
Valeur brute à la date de clôture :	**9 125**	**41 339**	**0**	**50 464**
AMORTISSEMENTS				
Amortissements en début d'exercice :	9 154	35 943		45 098
+ Dotation de l'exercice	20	2 097		2 117
+ Dotation exception.				
- Amortissements sur éléments cédés :	50			
Amortissements à la date de clôture :	**9 125**	**38 040**		**47 165**

CHIFFRE D'AFFAIRES : **134 557.55 €**

Le chiffre d'affaire dont la baisse est dû principalement à la diminution des recettes du marché aux puces et des commissions sur les ventes de billets internationaux.
Mais également à une baisse globale de la fréquentation de la Gare routière : stationnements temporaire de cars de tourisme, et ainsi de toutes les recettes annexes (distributeurs automatiques, consigne et autres services)
Et ce, malgré une hausse assez significative des recettes des taxes sur départs.

CREANCES :

DESIGNATION	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
1 – CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE : • Créances rattachées à des participations : - Prêts : - Autres		
2 – CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT : • Clients et comptes rattachés • Autres créances	18 688 60 469	
TOTAL :	**79 570**	

Ces valeurs figurent pour leur valeur nominale.

CAPITAL SOCIAL : 617 418,52 €

Il se compose de 40 500 actions libérées, d'une valeur nominale de 15,2449 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

	N - 1	+	-	N
Créances clients				

DETTES :

	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	PLUS DE CINQ ANS
Montant global : 61 912	61 912		

CHARGES A PAYER : **32 380.09 €**

Elles se répartissent en :

408100 Fournisseurs, factures à recevoir :	5 330.41
428600 Charges de personnel à payer :	10 806.00
438200 Charges à payer	4 555.00
438600 Organismes sociaux	532.80
448600 Etat charges à payer	11 155.88

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Placement de la trésorerie excédentaire sur les comptes à terme LCL à échéance mensuelle pour 205 864.59 €.

DISPONIBILITES : **3 944.48 €**

PRODUITS A RECEVOIR : **60 000,00 €**

467000 Ville de Clermont	60 000,00

Depuis le 1er juin 2010 selon le nouveau contrat d'affermage l'indemnité compensatrice est de 60 000,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

	ENGAGEMENTS	
	DONNES	RECUS
• Actions de garantie des administrateurs : 5 actions de 15,24 €		76,20
• Convention de concession accordée par la Ville de Clermont-Ferrand, le 1er juin 1994, pour l'exploitation de la gare routière de voyageurs pour une durée de 15 années.		
• Avenant à la convention de concession du 1er juin 1994 pour le transfert de l'exploitation sur la Place Gambetta le 16 février 2006.		
• Nouveau contrat d'affermage du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015.		
		76,20

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Aucun événement particulier n'est à signaler.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION :

Totalité des heures des salariés : 480 h
Heures utilisées : 17 h

INDEMNITES DE FINS DE CARRIERE :

Prestation à verser au Personnel calculée au 31 décembre 2013 : 29 119,00 €
Montant cumulé des cotisations d'assurance contrat NEWTON 39 11 262.42€

ANALYSE DETAILLEE DES FRAIS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2013

	2013	2012	Ecart en valeur	Ecart en %
	12 mois	12 mois		
Produits entretien, Pt outillage	866,88	895,46	- 28,58	-3,19%
Fourniture eau	1 196,15	1 324,46	- 128,31	-9,69%
Fournitures électricité	4 674,48	4 038,01	636,47	15,76%
Fournitures administratives	732,11	285,16	446,95	156,74%
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	**7 469,62**	**6 543,09**	**926,53**	**14,16%**
Achats divers	259,83	395,81	- 135,98	-34,35%
Location mat bureau	1 204,52	1 317,21	- 112,69	-8,56%
Entretien réparations	582,65	1 241,67	- 659,02	-53,08%
Prime d'assurance	2 049,79	1 951,57	98,22	5,03%
Services divers	2 435,62	2 081,25	354,37	17,03%
SERVICES EXTERIEURS	**6 532,41**	**6 987,51**	**- 455,10**	**-6,51%**
Personnel interimaire	12 422,75	1 109,82	11 312,93	1019,35%
Personnel ext (télésécur, Mairie)	1 691,61	4 460,76	-2 769,15	-62,08%
Honoraires, frais d'acte	5 120,84	8 265,44	-3 144,60	-38,05%
Frais Déplacement	27,83	90,00	- 62,17	-69,08%
Mission, réception	938,45	768,95	169,50	22,04%
Frais postaux, téléphone, Internet	2 463,48	2 685,38	- 221,90	-8,26%
Abonnement carte bancaire LCL	795,85	761,65	34,20	4,49%
Frais Formation	164,50	96,15	68,35	71,09%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**23 625,31**	**18 238,15**	**5 387,16**	**29,54%**
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**37 627,34**	**31 768,75**	**5 858,59**	**18,44%**
Taxe sur les salaires	300,00	400,00	- 100,00	-25,00%
Taxe d'apprentissage	1 060,00	1 041,00	19,00	1,83%
Taxe formation continue	856,57	867,76	- 11,19	-1,29%
Taxe CET	6 173,00	6 191,00	- 18,00	-0,29%
IMPOTS ET TAXES ET ASSIMILES	**8 389,57**	**8 499,76**	**- 110,19**	**-1,30%**
Rémunérations salariés	118 968,31	130 254,31	-11 286,00	-8,66%
Rémunérations PDG	36 772,99	27 533,25	9 239,74	33,56%
Variation provision CP	- 168,00	1 676,00	-1 844,00	-110,02%
Indemnités avantages divers	12 256,21	7 110,05	5 146,16	72,38%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	**167 829,51**	**166 573,61**	**1 255,90**	**0,75%**
Cotisations sécurité sociale	35 746,19	41 267,06	-5 520,87	-13,38%
Cotisations caisses retraites	17 854,02	14 996,96	2 857,06	19,05%
Cotisation Mutuelles	1 730,88		1 730,88	
Comité d'entreprise	120,00	270,00	- 150,00	-55,56%
Médecine du travail	444,00	518,00	- 74,00	-14,29%
Variation charges CP	- 54,00	704,00	- 758,00	-107,67%
CHARGES SOCIALES	**55 841,09**	**57 756,02**	**-1 914,93**	**-3,32%**
Amortissements immobilisations	2 117,39	1 382,62	734,77	53,14%
AMORTISSEMENTS PROVISIONS	**2 117,39**	**1 382,62**	**734,77**	**53,14%**
Redevance Mairie	500,00	500,00	-	0,00%
AUTRES CHARGES	**500,00**	**500,00**	**-**	**0,00%**
Frais Bancaires	16,44		16,44	
CHARGES FINANCIERES	**16,44**	**-**	**16,44**	
Cessions immobilisations corporelles				
Charges Exceptionnelles diverses	73,39	41,73	**31,66**	**75,87%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**73,39**	**41,73**	**31,66**	**75,87%**
TOTAL DES FRAIS ET CHARGES	**272 394,73**	**266 522,49**	**5 872,24**	**2,20%**

ANALYSE DETAILLE DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2013				
	2013 12 mois	2012 12 mois	ECART EN VALEUR	ECART EN %
Taxes sur départs	70 412,66	66 273,22	4 139,44	6,25%
Taxes sur messageries	7,75	8,61	- 0,86	-9,99%
Consigne	388,71	273,84	114,87	41,95%
Téléphone	36,21	32,23	3,98	12,35%
Commission Alvegal	1 424,55	1 466,00	- 41,45	-2,83%
Commission T2C/vente tickets	180,80	161,01	19,79	12,29%
Commission Eurolines	11 557,26	13 735,41	-2 178,15	-15,86%
Frais envoi	25,09	23,41	1,68	7,18%
Distributeurs automatiques	4 806,24	4 907,06	- 100,82	-2,05%
Photocopies	3,84	6,85	- 3,01	-43,94%
Stationnement temporaire	3 954,63	4 428,37	- 473,74	-10,70%
Commission Ski Bus	-	313,13	- 313,13	-100,00%
Location Film	95,36		95,36	100,00%
T2C Stationnement	1 269,84	1 251,36	18,48	1,48%
CA ACTIVITE GARE ROUTIERE	**94 162,94**	**92 880,50**	**1 282,44**	**1,38%**
Marché aux puces	40 091,20	43 687,58	-3 596,38	-8,23%
Les Bouchées de Monbento	225,72		225,72	100,00%
Photomaton	77,69	73,60	4,09	5,56%
C.A. ACTIVITE COMMERCIALE	**40 394,61**	**43 761,18**	**-3 366,57**	**-7,69%**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**134 557,55**	**136 641,68**	**-2 084,13**	**-1,53%**
Redevance Affermage	60 000,00	60 000,00		
Transfert de charges locatives	285,60	213,15	72,45	33,99%
Transfert de charges d'exploitation		865,00	- 865,00	100,00%
Transfert de charges de personnel	3 589,78	2 550,00	1 039,78	40,78%
	63 875,38	**63 628,15**	**247,23**	**0,39%**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**198 432,93**	**200 269,83**	**-1 836,90**	**-0,92%**
Produits financiers	**4 688,75**	**7 928,75**	-3 240,00	-40,86%
Produits exceptionnels	**14,58**	**2,69**	11,89	442,01%
Produits/cession immobilisations			-	
Resultat de l'exercice : Perte	**69 258,47**	**58 321,22**	10 937,25	18,75%
TOTAL GENERAL	**272 394,73**	**266 522,49**	**5 872,24**	**2,20%**

DEFICIT REEL	129 258,47	118 321,22

CALCUL COMPENSATION MAIRIE 2013	
SALAIRES BRUT	155 740,97
CHARGES PATRONNALES	56 775,19
SALAIRE DIRECTEUR	-29 171,48
CHARGES DIRECTEUR	-11 732,48
BASE CALCUL	171 612,20
COMPENSATION 40%	68 644,88
Plafonnée à	60 000,00

Support : livre de paie ANNUEL

Date du jour : 20/12/13 — Page : 1

Heure : 10:33

Livre de Paie ANNUEL

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition en Euros — (Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — Sage Paie V20.50

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié		01 M JOURDAIN Didier	02 Mme POITTEVIN de Marianne	03 M BISIO Daniel	04 Mme JEGAT Michelle	05 M MOURET Gilles	06 M KONDOKI Aurélien	07 M ESPERANCE Jean Thierry
Rubriques								
* 1	Catégorie = cadre		-11,00					
* 2	Heures travaillées Cadres		-1668,37					
* 3	Heures société		-1668,37					
10	Salaire mensuel	26624,18	39129,05	17163,00	8390,20	18507,68		
11	Salaire Horaire						2093,46	782,69
400	Absence Maladie			-5139,35	-3595,80			
415	Absence Invalidité				-4794,40			
500	Absence congés payés			-1306,06		-2439,61		
800	Indem. complément. aux IJSS	1627,30						
930	indemnité de Congés Payés			1306,06	1367,35	2439,61		
1010	Prime de dimanche			300,00		516,00	84,00	60,00
1012	Prime Puces			97,96		1022,09	59,33	
1013	Prime sur CA accueil		217,89					
1100	Congés payés 10%						209,35	78,27
1200	Prime de congés payés	920,00	920,00	920,00		920,00		
1210	Prime de Bilan		650,00					
1250	Prime d'assiduité		600,00			400,00		
	Total Brut	**29171,48**	**41516,94**	**13341,61**	**1367,35**	**21365,77**	**2446,14**	**920,96**
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	247,93	352,90	113,40	11,62	181,59	20,79	7,83
2200	URSSAF Vieillesse plaf.	684,97	2499,72	900,54	92,30	1442,19	165,11	62,16
4000	Assurance chômage		885,68	320,20	32,82	512,79	58,71	22,10
4500	Retraite complémentaire			352,21	36,10	564,04	64,58	24,31
4520	Cotisation AGFF TA	81,20	296,28	106,73	10,94	170,92	19,57	7,37
4530	Cotisation AGFF T2	171,18	40,37					
4600	Ret. complément. Cadres TA	267,92	977,64					
4650	Ret. complément. Cadres TB	1464,79	345,34					
4700	Garantie Minimale de Points		48,78					
4799	APEC TA	2,41	8,88					
4800	APEC TB	4,57	1,08					
4900	C.E.T.	37,90	53,96					
5270	PREVIFRANCE - Mutuelle employe			206,30		247,56		
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	855,97	1238,74	383,35	39,29	613,91	70,29	26,46
* 7100	C.S.G Déductible	1505,35	2178,51	674,16	69,09	1079,64	123,61	46,54
* 7960	Histo Horaire + tx abs		-910,02	-1061,69	-260,00	-1061,62	-70,00	
* 7961	Histo Horaire proratisé+MajoHr		-910,02	-1061,69		-1061,62	-53,20	
* 7962	Histo Nombre hrs + SMIC		-910,02	-1061,69		-1061,62	-53,20	
* 7963	Histo Rem abat + tx abat		-20244,47	-11234,95	-1367,35	-13302,84	-821,44	
7964	Histo Brut total		-20244,47	-11234,95	-1367,35	-13302,84	-821,44	
* 7966	Rétroactivité Rem Tot / Remun		-16658,45	-2106,66		-8062,93	-1624,70	-920,96
* 7967	Rétroactivité Nb hrs / SMIC		-758,35	-213,35		-716,30	-134,40	-83,00
	Total Cotisation	**5324,19**	**8927,88**	**3056,89**	**292,16**	**4812,64**	**522,66**	**196,77**
37	Indemnité licenciement				4662,76			
8000	Titres Restaurant		-630,00	-540,00		-600,00	-90,00	-30,00
* 8001	N4DS - part employeur TR		630,00	540,00		600,00	90,00	30,00
8310	Indemnité transport collectif					109,05		
9000	Acompte	-83,00		-1003,78				
* 9900	Salaire net avant saisie			10284,72				
* 9909	Mise à jour des cumuls			34364,17				
9910	Saisie sur salaire			-172,07				
* 9915	Montant total saisi			34536,24				

(*) : Rubriques particulières

Livre de Paie ANNUEL

Période du 01/01/13 au 31/12/13

(Avant clôture mensuelle)

Edition en Euros

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE

Sage Paie V20.50

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié Rubriques		01 M JOURDAIN Didier	02 Mme POITTEVIN de Marianne	03 M BISIQ Daniel	04 Mme JEGAT Michelle	05 M MOURET Gilles	06 M KONDOKI Aurélien	07 M ESPERANCE Jean Thierry
	Présence	1668,37	1820,04	1820,04	910,00	1777,92	222,00	83,00
	Brut	29171,48	41516,94	13341,61	1367,35	21365,77	2446,14	920,96
	Cotisations salariales	5324,19	8927,88	3056,89	292,16	4812,64	522,66	196,77
	Cotisations patronales	11732,48	19220,78	3209,31	582,36	6789,76	861,78	237,04
	Net à payer	23764,29	31959,06	8568,87	5737,95	16062,18	1833,48	694,19
	Net imposable	24703,26	33827,80	10668,07	1114,48	17167,04	1993,77	750,65
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures travaillées	1668,37	1820,04	1275,04	0,00	1777,92	222,00	83,00
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures d'absence	0,00	0,00	683,50	910,00	234,50	0,00	0,00
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,00
	Congés acquis dans le mois	27,50	30,00	30,00	17,50	30,00	7,50	5,00
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures de présence	1668,37	1820,04	1820,04	910,00	1777,92	222,00	83,00
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût total	40903,96	60737,72	16550,92	1949,71	28155,53	3307,92	1158,00
	ETP (Equivalent Temps Plein)	11,00	12,00	12,00	5,95	11,70	2,40	1,14
	Nombre de salariés							

(*) : Rubriques particulières

Livre de Paie ANNUEL

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition en Euros

(Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE

Sage Paie V20.50

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié Rubriques		08 M THIBAULT Jérôme	09 Mme GUILLAUME Marie	12 Mlle SERGERE Lise	13 Mme RAPIN Eva	14 M ROUDAIRE Patrick	Total
* 1	Catégorie = cadre						-11,00
* 2	Heures travaillées Cadres						-1668,37
* 3	Heures société						-1668,37
10	Salaire mensuel		14710,80	14710,80			139235,71
11	Salaire Horaire	3234,49			1650,25	2282,06	10042,95
400	Absence Maladie						-8735,15
415	Absence Invalidité						-4794,40
500	Absence congés payés		-1178,75	-1131,60			-6056,02
800	Indem. complément. aux IJSS						1627,30
930	indemnité de Congés Payés		1178,75	1131,60			7423,37
1010	Prime de dimanche	588,00				96,00	1644,00
1012	Prime Puces	756,34					1935,72
1013	Prime sur CA accueil		2427,31	2598,00			5243,20
1100	Congés payés 10%	323,44			165,03	228,20	1004,29
1200	Prime de congés payés		920,00	920,00			5520,00
1210	Prime de Bilan						650,00
1250	Prime d'assiduité						1000,00
	Total Brut	**4902,27**	**18058,11**	**18228,60**	**1815,28**	**2606,26**	**155740,97**
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	41,66	153,48	154,95	15,43	22,15	1323,73
2200	URSSAF Vieillesse plaf.	330,89	1218,94	1230,44	122,53	175,92	8925,71
4000	Assurance chômage	117,67	433,39	437,48	43,57	62,56	2926,97
4500	Retraite complémentaire	129,44	476,73	481,24	47,92	68,81	2245,38
4520	Cotisation AGFF TA	39,23	144,45	145,82	14,52	20,85	1057,88
4530	Cotisation AGFF T2						211,55
4600	Ret. complément. Cadres TA						1245,56
4650	Ret. complément. Cadres TB						1810,13
4700	Garantie Minimale de Points						48,78
4799	APEC TA						11,29
4800	APEC TB						5,65
4900	C.E.T.						91,86
5270	PREVIFRANCE - Mutuelle employe		247,56	247,56		41,26	990,24
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	140,86	518,86	523,78	52,16	74,89	4538,56
* 7100	C.S.G Déductible	247,74	912,49	921,11	91,73	131,70	7981,67
* 7960	Histo Horaire + tx abs	-203,00	-910,00	-910,00	-175,00	-242,00	-5803,33
* 7961	Histo Horaire proratisé+MajoHr	-203,00	-910,00	-910,00	-148,33	-235,26	-5493,12
* 7962	Histo Nombre hrs + SMIC	-203,00	-910,00	-910,00	-148,33	-235,26	-5493,12
* 7963	Histo Rem abat + tx abat	-2920,33	-11001,53	-11208,89	-1815,28	-2606,26	-76523,34
7964	Histo Brut total	-2920,33	-11001,53	-11208,89	-1815,28	-2606,26	-76523,34
* 7966	Rétroactivité Rem Tot / Remun	-1981,94	-7056,58	-7019,91			-45432,13
* 7967	Rétroactivité Nb hrs / SMIC	-140,00	-650,00	-650,00			-3345,40
	Total Cotisation	**1047,49**	**4105,90**	**4142,38**	**387,86**	**598,14**	**33414,96**
37	Indemnité licenciement						4662,76
8000	Titres Restaurant		-720,00	-630,00	-60,00	-120,00	-3420,00
* 8001	N4DS - part employeur TR		720,00	630,00	60,00	120,00	3420,00
8310	Indemnité transport collectif			284,40			393,45
9000	Acompte		-100,00				-1186,78
* 9900	Salaire net avant saisie		13952,21				24236,93
* 9909	Mise à jour des cumuls		7908,12				42272,29
9910	Saisie sur salaire						-172,07
* 9915	Montant total saisi		7908,12				42444,36

(*) : Rubriques particulières

Livre de Paie ANNUEL

Période du 01/01/13 au 31/12/13

Edition en Euros

(Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE

Sage Paie V20.50

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié Rubriques		08 M THIBAULT Jérôme	09 Mme GUILLAUME Marie	12 Mlle SERGERE Lise	13 Mme RAPIN Eva	14 M ROUDAIRE Patrick	Total	
	Présence	343,00	1560,00	1560,00	175,00	242,00	12181,37	
	Brut	4902,27	18058,11	18228,80	1815,28	2606,26	155740,97	
	Cotisations salariales	1047,49	4105,90	4142,38	387,86	598,14	33414,96	
	Cotisations patronales	1959,92	5372,43	5524,78	575,07	709,48	56775,19	
	Net à payer	3854,78	13132,21	13740,82	1367,42	1888,12	122603,37	
	Net imposable	3995,64	14471,07	14610,20	1479,58	2083,01	126864,57	
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des heures travaillées	343,00	1560,00	1560,00	175,00	242,00	10726,37	
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des heures d'absence	0,00	125,00	120,00	0,00	0,00	2073,00	
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,00	
	Congés acquis dans le mois	30,00	30,00	30,00	5,00	7,50	250,00	
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des heures de présence	343,00	1560,00	1560,00	175,00	242,00	12181,37	
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Coût total	6862,19	23430,54	23753,58	2390,35	3315,74	212516,16	
	ETP (Equivalent Temps Plein)	1,68	10,20	10,20	2,00	1,80	82,07	
	Nombre de salariés						12	

(*) : Rubriques particulières

cerfa N° 10937 * 15
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050 2013
@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 5 9 2 0 0 5 3 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122013 Net 3	N - 1 31122012 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	9125	AC 9125		20
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	6704	AQ 5138	1565	2907
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8045	AS 6716	1329	1947
	Autres immobilisations corporelles	AT	26589	AU 26185	403	541
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	50414	BK 47165	3298	5416
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19100	BY	19100	21486
	Autres créances (3)	BZ	60469	CA	60469	60325
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	205864	CE	205864	273395
	Disponibilités	CF	3944	CG	3944	5881
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	289379	CK	289379	361087
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	339843	1A 47165	292678	366504

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 492

cerfa N° 10938 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	617419	617419
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15245	15245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	53357	53357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-385996	-327675
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-69258	-58321
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	230765	300024
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1372	1372
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5330	9312
	Dettes fiscales et sociales	DY	39007	43209
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16202	13585
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	61912	66479
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	292678	366504

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2013 - 126 495

cerfa N° 10938 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2013

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N − 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		366504

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 - 126 495

cerfa N° 10167 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	134557	FH		FI	134557	136641
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	134557	136641
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3875	3628
	Autres produits (1) (11)					FQ	60000	60000
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	198432	200269
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	37627	31768
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8389	8499
	Salaires et traitements *					FY	167829	166573
	Charges sociales (10)					FZ	55841	57756
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	2117	1382
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	500	500
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	272304	266480
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4688	7929
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4688	7929
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	16	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4672	7929
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-69200	-58283

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 - 126 497

cerfa N° 10947 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	14	2
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	14	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	73	41
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	73	41
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	-56	-39
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	203136	208201
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	272394	266522
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-69258	-58321

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	3875	3628
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Selon détail joint		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2013 – 126 498

cerfa N° 10169 ✱ 17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2013
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise **SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND** — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	9175	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	6704	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	8045	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	26589	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	41339	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V		
	TOTAL IV	LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	50514	ØH		ØJ		

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	50	LW	9125	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	6704	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	8045	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	26589	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	41339	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	50	ØL	50464	ØM	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centi[mes])

2054 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 500

cerfa N° 10172 ✱ 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9154	PF	20	PG	50	PH	9125
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3796	PW	1342	PX		PY	5138
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6098	QA	617	QB		QC	6716
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26046	QM	137	QN		QO	26185
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35943	QV	2097	QW		QX	38040
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	45098	ØP	2117	ØQ	50	ØR	47165

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 501

cerfa N° 10943 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2013
@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	6B	6C	6D
	sur immobilisations - corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	sur immobilisations - titres de participation	9U	9V	9W	9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	UF	
	– financières		UG	UH	
	– exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10950 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	18688	18688	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	421	421	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	60000	60000	
	Charges constatées d'avance	VS			
	TOTAUX	VT	79570	VU 79570	VV
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1372	1372		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5330	5330		
Personnel et comptes rattachés		8C	10806	10806		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15113	15113		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1931	1931		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11155	11155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16202	16202		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	61912	VZ 61912		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2057 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 504

cerfa N° 10951 ✱ 15
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2013
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122013

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	15361	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*BIS*)	XX			XW
Amendes et pénalités	WJ						
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	— imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	WN
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
				TOTAL I		WR 15361

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS -69258

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	15583	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	— imposées au taux de 0 %	WH
	— imposées au taux de 19 %	WP
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	— imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY
Majoration d'amortissement*							XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone franche Corse (art. 44 *decies*)	ØT		
Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				XG
						TOTAL II			XH -53675

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ -69036
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPRIMÉ OFFICIEL — DGFiP — FÉVRIER 2013 – 140 300

cerfa N° 10953 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2013
@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND** — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-327675		Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-58321		— Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves (à détailler)				Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE			Report à nouveau	ZG	-385996
TOTAL I	ØF	-385996		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	-385996

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES				Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	5120	8265	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	32506	22315	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	37627	31768	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	8389	8499	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	8389	8499	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	26447	26960	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	6268	4354	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2012)*	ØB	155740	157775	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :	YP			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale	RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

N° 2058-C : IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2013 – 126 507

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

cerfa N° 10952 * 15 (10)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2013

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV	15361	ZW	15583
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	16361 (ligne WI)	YO	15583 (ligne WU)

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2013 – 126 506

N° 2058-B – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10953 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2013

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		– Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES				Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance	YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2012)*	ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :	YP			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale	RL			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION
N° 2058-C - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 507

cerfa N° 10179 * 17 (12)

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2013

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

cerfa N° 10954 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2013

@internet-DGFiP

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☑ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 20[illegible] - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 482

cerfa N° 10955 * 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2013
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10182 * 18 (15)

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2013
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11484 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2013
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2013 et clos le : 31/12/2013 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	134557
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3875
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	60000
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	198432

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	37627
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	37627

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	160805
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2059-E – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2059 E

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

INDICATIONS GÉNÉRALES

Les informations du présent formulaire doivent être remplies lorsque le chiffre d'affaires proratisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 152 500 € hors taxe [détermination de la valeur ajoutée définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)]. Le montant figurant sur la ligne OG doit être reporté sur la 2065 ou 2031 et sur la déclaration 1330-CVAE. Cette dernière, qui est à déposer pour le deuxième jour ouvré qui suit le 1er mai, est disponible, ainsi que la notice, sur www.impots.gouv.fr.

ATTENTION
Il n'y a pas forcément concordance entre la valeur ajoutée déterminée sur l'imprimé et celle retenue pour le calcul de la cotisation minimale ou pour le dégrèvement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.
En effet, pour le calcul de la cotisation minimale ou du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, la valeur ajoutée retenue est celle produite au cours de l'exercice de douze mois clos au cours de l'année d'imposition ou à défaut l'année civile.

EXPLICATIONS UTILES POUR REMPLIR L'ANNEXE 2059 E

Ligne OE : Pour la généralité des entreprises la production immobilisée n'est retenue dans la valeur ajoutée qu'à hauteur des charges qui ont servi à déterminer le montant de cette production et portées en ligne OU (art. 1647 *sexies* II-2 du CGI). Par ailleurs, la production immobilisée afférente à des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques inscrites à l'actif du bilan d'une entreprise de production audiovisuelle ou cinématographique est exclue du calcul de la valeur ajoutée, dès lors que ces œuvres sont susceptibles de bénéficier de l'amortissement dérogatoire prévu par les BOI-CVAE-BASE-20 n° 150 et suivants.

Ligne OO : Porter la variation des stocks avant déduction des dotations aux provisions pour dépréciation.

Ligne OW : Se reporter au tableau n° 2052 ligne GE annexé à la déclaration de résultats.

Il s'agit notamment des redevances, des jetons de présence et des pertes sur créances irrécouvrables (comptabilisées au poste 654).

Ligne O9 : A compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent à un assujetti à la cotisation foncière des entreprises (CFE) des biens corporels en location pour une durée de plus de six mois ou qui donnent ces mêmes biens en location-gérance. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs, autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires, se rapportant aux biens loués et ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.

cerfa N° 11624 * 13 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2013
@internet-DGFiP

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122013 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination: CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 3896,00 | Nb de parts ou actions: 15767
Adresse : N° 24 Voie: Rue St Rsprit
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: VILLE DE CLERMONT-FERRAND
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 3861,00 | Nb de parts ou actions: 15636
Adresse : N° Voie: Hôtel de ville BP 60
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: CCI DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 21,11 | Nb de parts ou actions: 8552
Adresse : N° 148 Voie: Boulevard Lavoisier
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: FNTR 63
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 1,33 | Nb de parts ou actions: 540
Adresse : N° Voie: Rue Jules verne
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays:

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique: DUBOIS | Prénom(s): Marianne
Nom marital: POITTEVIN de la FREGONNIERE | % de détention: 0,01 | Nb de parts ou actions: 2
Naissance : Date: 09/10/1954 N° Département: 75 Commune: PARIS 17ème Pays: FRANCE
Adresse : N° Voie: Gardy
Code Postal: 63160 Commune: MONTMORIN Pays: FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique: JOURDAIN | Prénom(s): Didier
Nom marital | % de détention: 0,00 | Nb de parts ou actions: 1
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 10 Voie: Bd Charcot
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2059-F - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 - 126 488

cerfa N° 11624 * 13 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2013
@internet-DGFiP

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31122013 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique ROBERT | Prénom(s) François | Nom marital | % de détention 0,00 | Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° 62 | Voie Av Léon Blum | Code Postal 63000 | Commune CLERMONT-FERRAND | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique SERVAN | Prénom(s) Jacqueline | Nom marital | % de détention 0,00 | Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie Rue des Pérouses | Code Postal 63670 | Commune LA ROCHE BLANCHE | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPRIMERIE NATIONALE – février 2013 – 126 488

cerfa
N° 11093 * 14
Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)
@Internet-DGFiP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2013)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2013 ou exercice du _____ au _____

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Adresse Place Gambetta 63000 CLERMONT-FERRAND

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	POITTEVIN de la FREGONNIERE Marianne Directrice	Gardy 63160 MONTMORIN
2	JOURDAIN Didier PDG	10 Bd Charcot 63000 CLERMONT-FERRAND
3	MOURET Gilles	2 Esplanade de Russi, Res Eole, 63110 BEAUMONT
4	SERGERE Lise	Bonjean 63300 DORAT
5	GONCALVES Marie	114 Bis rue de l'oradou 63000 CLERMONT-FERRAND
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	41517								41517
2	29171								29171
3	21366								21366
4	18229								18229
5	18058								18058
6									
7									
8									
9									
10									
**	128341								128341

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	938
Total	938

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ❿	129279	– de l'exercice ..... ❿	0
– de l'exercice précédent ❿	124615	– de l'exercice précédent ❿	0

Nom et qualité du signataire
Marianne de la Frégonnière, Directrice

À CLERMONT-FERRAND, le 10/03/2014

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2067 IMPRIMERIE NATIONALE 2013 01 45612 PO Février 2013 126 439

cerfa
N° 50497 # 08

NOTICE

ENTREPRISES CONCERNÉES

Le présent relevé de frais concerne les sociétés, exerçant une activité industrielle ou commerciale et soumises à l'impôt sur le revenu d'après un régime réel d'imposition et les sociétés ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés lorsque ces frais excèdent, pour une ou plusieurs desdites catégories, l'un des chiffres suivants :

— 300 000 € ou 150 000 € pour l'ensemble des rémunérations directes et indirectes versées aux dix ou cinq personnes les mieux rémunérées (suivant que l'effectif du personnel dépasse ou non 200 salariés) ou 50 000 € pour l'une d'entre elles prise individuellement (sans qu'il y ait lieu de distinguer le nombre de collaborateurs) ;

— 15 000 € pour les frais de voyage et de déplacement exposés par ces personnes ;

— 30 000 € pour le total, d'une part, des dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens dont ces mêmes personnes peuvent disposer en dehors des locaux professionnels et, d'autre part, des dépenses et charges afférentes aux immeubles qui ne sont pas affectés à l'exploitation (ces frais, pris en compte globalement au regard du chiffre limite applicable, doivent être respectivement ventilés aux colonnes 7 et 8 du cadre A du présent imprimé) ;

— 3 000 € pour les cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire ;

— 6 100 € pour les frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles.

Le relevé, établi en un seul exemplaire, est destiné à être joint aux déclarations n° 2031 ou 2065, suivant le cas. **L'absence de production de ce relevé entraîne l'application des amendes prévues à l'article 1734 *bis* du Code Général des Impôts.**

❶ Les personnes les mieux rémunérées.

Il s'agit, suivant que l'effectif du personnel excède ou non 200 salariés, des dix ou cinq personnes, à l'exclusion de celles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux à raison de leur activité dans l'entreprise, dont les rémunérations globales, directes ou indirectes, y compris les remboursements de frais, ont été les plus importantes au cours de la période correspondante. Les personnes n'ayant pas la qualité de salarié telles que gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée, gérants de sociétés en commandite, de même que les personnes qui, exerçant des activités non commerciales (avocats-conseils, conseillers techniques, etc.), prêtent leur concours exclusif et permanent aux entreprises intéressées, doivent être comprises éventuellement parmi les personnes les mieux rémunérées.

Il est admis, à titre de règle pratique, que la désignation des personnes les mieux rémunérées peut, si l'entreprise le désire, être effectuée en fonction des dépenses exposées au cours de l'exercice précédent. Mention de ce choix doit être faite dans le cadre C, sous la forme suivante : « Relevé établi en fonction des personnes les mieux rémunérées de l'exercice... ».

Toutefois, si l'un des cinq ou dix collaborateurs les mieux rémunérés au titre d'un exercice donné vient à cesser ses fonctions au cours de l'exercice suivant, c'est en fonction des dépenses exposées par son successeur ou, à défaut, par le sixième ou onzième collaborateur le mieux rétribué de l'exercice précédent, qu'il y a lieu, en principe, d'établir le relevé. **Bien entendu, les frais à déclarer restent ceux qui se rapportent à l'exercice pour lequel le relevé est fourni.**

❷ Montant des rémunérations de toute nature.

Cette rubrique englobe le montant total des rémunérations de toute nature fixes ou proportionnelles, les commissions ou honoraires, ainsi que les indemnités ou allocations diverses, autres que les indemnités professionnelles, admis en déduction des bénéfices imposables de l'employeur. En particulier, aucun abattement ou déduction pour frais professionnels ne doit être opéré sur les sommes qui ont été allouées aux personnes dont ils s'agit. Doivent être également compris dans la présente colonne les montants des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants. En revanche, sont à exclure les indemnités versées à l'occasion du départ d'un collaborateur de l'entreprise sous forme d'indemnité de congédiement, de prime de mise à la retraite, d'indemnité de non-concurrence ou pour rupture de contrat.

❸ Montant des indemnités et allocations diverses.

Il s'agit des indemnités et allocations professionnelles allouées aux personnes les mieux rémunérées, à l'exclusion des sommes qui doivent être mentionnées colonne 1 (cf. ❷), c'est-à-dire des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants.

❹ Valeur des avantages en nature.

Les avantages fournis doivent être évalués selon les règles fixées à l'article 82 du code général des impôts (cf. BOI 5 F-1-04).

❺ Montant des remboursements de dépenses de caractère personnel.

Les remboursements à déclarer concernent les dépenses de caractère strictement personnel (loyer de l'immeuble d'habitation, impôts, etc.), à l'exclusion de tous autres remboursements.

Remarque concernant les rémunérations directes ou indirectes et les remboursements de frais.

Le montant des sommes à déclarer sur le relevé peut différer de celui qui doit être mentionné sur la déclaration DADS 1 ou n° 2460 de l'employeur pour les 5 ou 10 personnes les mieux rémunérées. En effet, cette dernière déclaration ne fait état que des salaires, avantages et indemnités perçus par chaque bénéficiaire. Au contraire les frais à déclarer sur le présent imprimé doivent correspondre aux charges effectivement déduites des bénéfices imposables, y compris, le cas échéant, celles restant à payer à la clôture de l'exercice.

❻ Frais de voyage et déplacements.

Tous les frais de voyage et de déplacements engagés par les personnes les mieux rémunérées doivent figurer sous cette rubrique, qu'il s'agisse de frais habituels ou de frais exceptionnels, à l'exclusion des allocations forfaitaires attribuées pour couvrir les frais de l'espèce et qui doivent être mentionnées, selon le cas, colonne 1 ou 2 (cf. ❷ et ❸ ci-dessus). Il n'y a pas lieu de rechercher si ces dépenses sont inhérentes à l'emploi ou exposées dans le cadre de la gestion de l'entreprise, ni de distinguer suivant que leur règlement a été assuré directement par l'employeur ou sous forme de remboursement de frais.

❼ Dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens.

Les dépenses à prendre en considération à ce titre s'entendent des charges afférentes aux véhicules automobiles, avions de tourisme, bateaux ou navires de plaisance, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées sans qu'il y ait lieu de rechercher si cette mise à la disposition comporte ou non une contrepartie. Mais il convient d'exclure de cette rubrique les dépenses qui, incombant normalement à ces personnes, ont été prises en charge par l'entreprise sous forme de rémunérations indirectes et comprises, à ce titre, dans les sommes portées dans les colonnes 2 à 4 (frais d'essence et de réparation d'un véhicule mis gratuitement à la disposition d'un dirigeant ou d'un cadre pour son usage personnel, par exemple).

❽ Dépenses et charges afférentes aux immeubles non affectés à l'exploitation.

Il s'agit des dépenses et charges de toute nature, y compris les amortissements, afférentes aux immeubles d'habitation, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées. Le montant de ces dépenses et charges est diminué, le cas échéant, du montant des rémunérations indirectes correspondant à l'avantage en nature résultant de la mise à la disposition de ces immeubles en faveur desdites personnes.

❾ Notion de bénéfice.

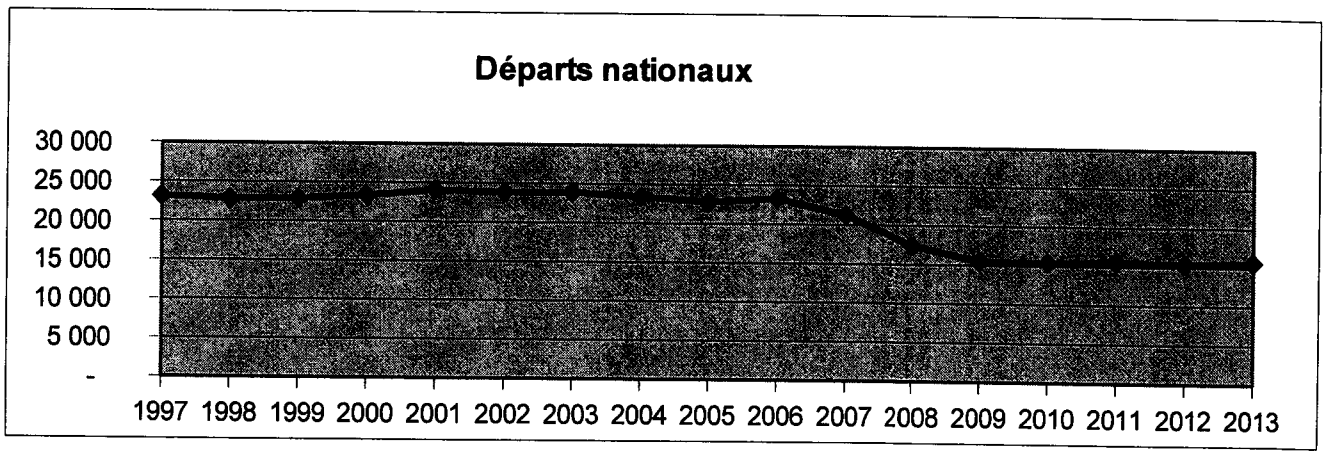
Il s'agit du résultat fiscal déclaré par l'entreprise, abstraction faite des plus-values ou moins-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé et des déficits reportables des exercices antérieurs.

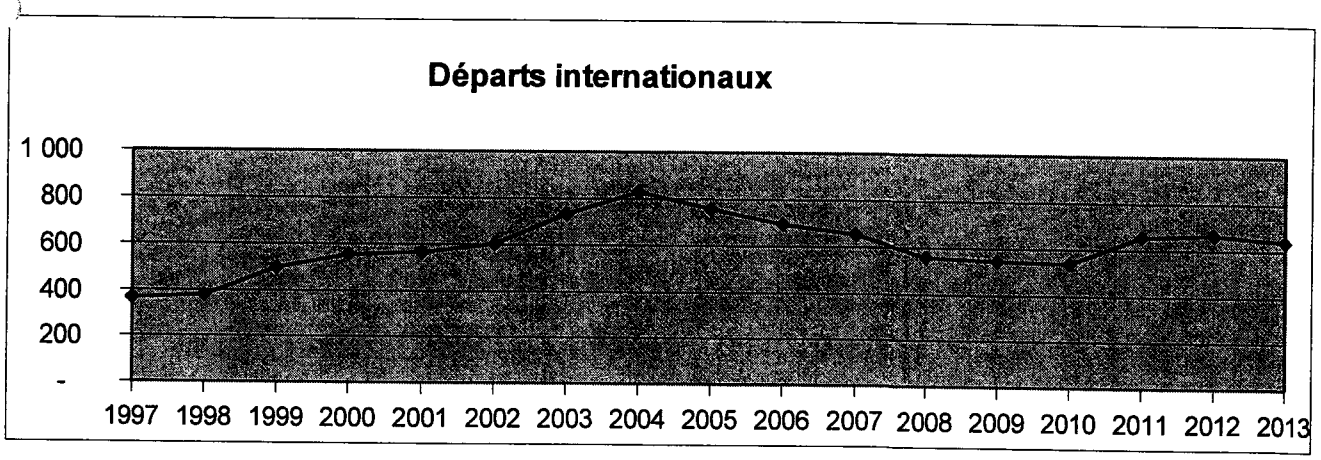
❿ Notion d'exercice.

Les deux exercices à prendre en considération s'entendent d'une part, de celui pour lequel le relevé est fourni, d'autre part, de l'exercice immédiatement précédent. Lorsque les deux exercices ont une durée différente, les chiffres afférents à l'exercice de référence sont ajustés au prorata de la durée de l'exercice pour lequel la comparaison est effectuée.

STATISTIQUES DEPARTS GARE ROUTIERE

ANNEE	Nationaux	Internationaux	Total
1997	22 760	366	23 126
1998	22 439	378	22 817
1999	22 366	499	22 865
2000	22 791	555	23 346
2001	23 482	567	24 049
2002	23 210	603	23 813
2003	23 150	735	23 885
2004	22 557	829	23 386
2005	22 029	759	22 788
2006	22 599	695	23 294
2007	20 621	655	21 276
2008	16 855	559	17 414
2009	14 946	547	15 493
2010	14 834	539	15 373
2011	14 915	656	15 571
2012	14 708	666	15 374
2013	14 931	639	15 570





NOMBRES DE DEPARTS COMPTABILISES PAR LA GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FD

MOIS	1990			1991			1992		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	2207	49	2256	2110	49	2159	2115	24	2139
FEVRIER	1900	35	1935	1804	35	1839	1894	23	1917
MARS	2281	39	2320	2092	35	2127	2194	27	2221
AVRIL	1972	42	2014	1938	41	1979	1986	27	2013
MAI	1889	39	1928	1850	40	1890	1756	22	1778
JUIN	2062	43	2105	1996	42	2038	2086	28	2114
JUILLET	1451	79	1530	1674	54	1728	1665	73	1738
AOUT	1157	72	1229	1133	81	1214	1140	54	1194
SEPTEMBRE	1912	52	1964	1962	39	2001	2006	34	2040
OCTOBRE	2168	35	2203	2165	23	2188	2093	26	2119
NOVEMBRE	1996	37	2033	1930	17	1947	1960	24	1984
DECEMBRE	1899	50	1949	1944	25	1969	1955	32	1987
TOTAUX	**22894**	**572**	**23466**	**22598**	**481**	**23079**	**22850**	**394**	**23244**

MOIS	1993			1994			1995		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	1967	32	1999	2015	34	2049	2163	29	2192
FEVRIER	1939	28	1967	1917	25	1942	1796	23	1819
MARS	2027	31	2058	2006	29	2035	2274	25	2299
AVRIL	1963	33	1996	1924	27	1951	1781	28	1809
MAI	1716	27	1743	1852	28	1880	1869	27	1896
JUIN	2089	31	2120	2124	31	2155	2026	28	2054
JUILLET	1529	56	1585	1444	47	1491	1388	58	1446
AOUT	1124	53	1177	1169	47	1216	1161	47	1208
SEPTEMBRE	2028	37	2065	2030	35	2065	2096	31	2127
OCTOBRE	1956	24	1980	2013	26	2039	2144	32	2176
NOVEMBRE	2017	26	2043	1945	23	1968	2100	45	2145
DECEMBRE	2025	30	2055	2045	28	2073	1200	40	1240
TOTAUX	**22380**	**408**	**22788**	**22484**	**380**	**22864**	**21998**	**413**	**22411**

MOIS	1996			1997			1998		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	2084	27	2111	2098	24	2122	2147	27	2174
FEVRIER	2047	24	2071	1896	24	1920	1766	25	1791
MARS	2031	24	2055	2017	25	2042	2169	25	2194
AVRIL	1857	33	1890	1963	27	1990	1931	25	1956
MAI	1987	24	2011	2015	26	2041	1835	23	1858
JUIN	2046	27	2073	2042	29	2071	2062	30	2092
JUILLET	1491	54	1545	1487	49	1536	1430	58	1488
AOUT	1087	51	1138	1067	55	1122	1009	53	1062
SEPTEMBRE	1993	41	2034	2078	33	2111	2045	33	2078
OCTOBRE	2165	37	2202	2172	23	2195	2149	23	2172
NOVEMBRE	1922	23	1945	1913	24	1937	1889	24	1913
DECEMBRE	1939	32	1971	2012	27	2039	2007	32	2039
TOTAUX	**22649**	**397**	**23046**	**22760**	**366**	**23126**	**22439**	**378**	**22817**

MOIS	1999			2000			2001		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	1949	43	1992	2073	31	2104	2172	42	2214
FEVRIER	1821	38	1859	1991	32	2023	1811	28	1839
MARS	2272	45	2317	2244	33	2277	2331	36	2367
AVRIL	1872	47	1919	1688	36	1724	1856	32	1888
MAI	1862	46	1908	2102	37	2139	2171	29	2200
JUIN	2054	34	2088	2011	39	2050	2175	34	2209
JUILLET	1369	47	1416	1342	92	1434	1427	91	1518
AOUT	1037	56	1093	1070	93	1163	1095	88	1183
SEPTEMBRE	2125	43	2168	2062	51	2113	2072	58	2130
OCTOBRE	2114	33	2147	2277	32	2309	2275	38	2313
NOVEMBRE	1908	31	1939	1928	31	1959	2127	38	2165
DECEMBRE	1983	36	2019	2003	48	2051	1970	53	2023
TOTAUX	**22366**	**499**	**22865**	**22791**	**555**	**23346**	**23482**	**567**	**24049**

MOIS	2002			2003			2004		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	2157	44	2201	2233	38	2271	2108	81	2189
FEVRIER	1856	31	1887	2039	34	2073	1736	50	1786
MARS	2179	40	2219	2091	38	2129	2334	46	2380
AVRIL	1917	38	1955	2025	47	2072	1867	72	1939
MAI	1986	33	2019	2057	42	2099	1907	54	1961
JUIN	2094	38	2132	2029	38	2067	2205	59	2264
JUILLET	1488	94	1582	1356	100	1456	1276	122	1398
AOUT	1115	94	1209	983	153	1136	1010	113	1123
SEPTEMBRE	2183	51	2234	2222	64	2286	2158	67	2225
OCTOBRE	2195	41	2236	2131	60	2191	1953	60	2013
NOVEMBRE	2035	36	2071	1978	50	2028	2027	49	2076
DECEMBRE	2005	63	2068	2006	71	2077	1976	56	2032
TOTAUX	**23210**	**603**	**23813**	**23150**	**735**	**23885**	**22557**	**829**	**23386**

MOIS	2005			2006			2007		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	2080	66	2146	2079	46	2125	2047	60	2107
FEVRIER	1806	43	1849	1802	49	1851	1709	49	1758
MARS	2170	56	2226	2269	47	2316	2158	52	2210
AVRIL	1916	58	1974	1924	54	1978	1711	52	1763
MAI	2008	46	2054	2014	50	2064	1924	36	1960
JUIN	2112	59	2171	2212	52	2264	2035	48	2083
JUILLET	1259	98	1357	1440	91	1531	1314	79	1393
AOUT	937	103	1040	1102	98	1200	979	94	1073
SEPTEMBRE	2098	72	2170	2001	59	2060	1673	50	1723
OCTOBRE	1871	53	1924	1993	49	2042	1825	49	1874
NOVEMBRE	1897	45	1942	1892	48	1940	1680	39	1719
DECEMBRE	1875	60	1935	1871	52	1923	1566	47	1613
TOTAUX	**22029**	**759**	**22788**	**22599**	**695**	**23294**	**20621**	**655**	**21276**

MOIS	2008			2009			2010		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	1726	49	1775	1416	43	1459	1399	43	1442
FEVRIER	1595	34	1629	1220	36	1256	1166	36	1202
MARS	1619	41	1660	1483	40	1523	1521	40	1561
AVRIL	1521	37	1558	1229	42	1271	1242	39	1281
MAI	1547	39	1586	1229	39	1268	1251	39	1290
JUIN	1619	38	1657	1445	40	1485	1439	39	1478
JUILLET	973	77	1050	782	64	846	902	73	975
AOUT	616	77	693	560	78	638	599	67	666
SEPTEMBRE	1508	43	1551	1485	40	1525	1450	45	1495
OCTOBRE	1497	38	1535	1409	42	1451	1328	37	1365
NOVEMBRE	1312	39	1351	1376	37	1413	1318	32	1350
DECEMBRE	1322	47	1369	1312	46	1358	1219	49	1268
TOTAUX	**16855**	**559**	**17414**	**14946**	**547**	**15493**	**14834**	**539**	**15373**

Décembre 1 jour sans circulation **Décembre 2 jours sans circulation**

MOIS	2011			2012			2013		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	1416	41	1457	1438	66	1504	1429	52	1481
FEVRIER	1416	38	1454	1172	48	1220	1312	48	1360
MARS	1341	50	1391	1514	50	1564	1462	51	1513
AVRIL	1299	54	1353	1096	46	1142	1224	53	1277
MAI	1351	48	1399	1253	44	1297	1260	49	1309
JUIN	1321	51	1372	1424	53	1477	1372	51	1423
JUILLET	814	78	892	888	81	969	971	76	1047
AOUT	596	88	684	574	71	645	570	62	632
SEPTEMBRE	1354	58	1412	1332	52	1384	1383	47	1430
OCTOBRE	1246	48	1294	1452	53	1505	1374	55	1429
NOVEMBRE	1333	46	1379	1268	45	1313	1292	37	1329
DECEMBRE	1267	56	1323	1297	57	1354	1282	58	1340
TOTAUX	**14754**	**656**	**15410**	**14708**	**666**	**15374**	**14931**	**639**	**15570**

MOIS	2014			2015			2016		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER	1457	39	1496			0			0
FEVRIER			0			0			0
MARS			0			0			0
AVRIL			0			0			0
MAI			0			0			0
JUIN			0			0			0
JUILLET			0			0			0
AOUT			0			0			0
SEPTEMBRE			0			0			0
OCTOBRE			0			0			0
NOVEMBRE			0			0			0
DECEMBRE			0			0			0
TOTAUX	**1457**	**39**	**1496**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Décembre 1 jour sans circulation **Décembre 2 jours sans circulation**

MOIS	2017			2018			2018		
	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total	Nationaux	Internationaux	total
JANVIER			0			0			0
FEVRIER			0			0			0
MARS			0			0			0
AVRIL			0			0			0
MAI			0			0			0
JUIN			0			0			0
JUILLET			0			0			0
AOUT			0			0			0
SEPTEMBRE			0			0			0
OCTOBRE			0			0			0
NOVEMBRE			0			0			0
DECEMBRE			0			0			0
TOTAUX	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**